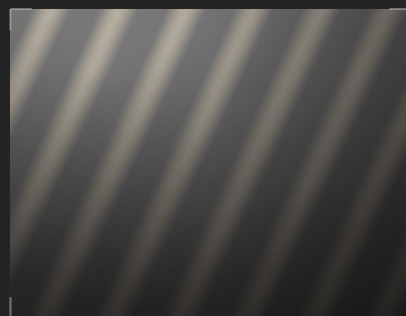


« Non testé sur les animaux » : que dit *vraiment* la loi ?

En Europe, les tests cosmétiques sur animaux sont interdits depuis 2013 : la mention relève donc du minimum légal, sauf engagement plus large.

CE QUI SE PASSE

Le règlement européen bannit tests et ingrédients testés. La mention garde un sens pour les marques vendant sur des marchés aux règles différentes, ou engageant leurs fournisseurs.



CE QUI MARCHE



01 · Interdit en Europe

Les tests cosmétiques sur animaux y sont bannis depuis 2013.



02 · La mention reste un signal

Elle engage aussi hors Europe et sur les fournisseurs.



03 · Vérifier la portée

Produit fini, ingrédients, marchés d'export : trois périmètres.



04 · Fuir la surenchère

Un lapin sur l'étiquette ne remplace pas une politique claire.



LE GESTE KESSLER

Kessler formule et vend sous règlement européen, sans test animal ni marché dérogatoire : la position tient en une ligne, sur kesslergrooming.com.